

REXFFA recensement des règles de gestion

Le PILOTE

se connecte via un lien fourni au club via avec la fiche du club, le lien permet l'identification automatique du club ;
ce lien peut être utilisé via un raccourci placé sur le bureau club ou personnel ou sur la page d'accueil de toute autre application utilisée par le club ;

saisit le REX ;

consulte les REX publiés au niveau du club dans les mêmes conditions ;

consulte les REX publiés nationalement dans les mêmes conditions.

La présentation des REX est la même en consultation club et en consultation nationale.

Le REX saisi par un pilote n'est plus accessible et donc non modifiable par lui après enregistrement et donc transmission à l'équipe SGS du club.

Toute PERSONNE (membre d'un club ou non) :

se connecte par l'intermédiaire du site FFA ;

consulte les REX nationaux sans avoir à préciser un club et n'a droit qu'à cette possibilité.

le PRESIDENT du club :

s'identifie et saisit son mot de passe à la connexion ;

gère la liste des membres de l'équipe de son club (en premier lieu le correspondant sécurité-prévention).

Le correspondant sécurité-prévention (CSP) (et les autres membres de l'équipe) :

s'identifie et saisit son mot de passe à la connexion ;

administre les REX ;
décide de la publication locale et ou nationale du REX ;
émet les DO.

L'équipe nationale :

vérifie **l'anonymat du REX transmis par les clubs pour publication nationale ;**

communique au club lors de son démarrage la fiche qui contient les liens pilote, administrateur, l'identifiant et le mot de passe du président.

Le correspondant régional :

conseille le club.

L'application :

informe par messagerie les gestionnaires locaux de la saisie d'un REX, ne comporte pas actuellement les statistiques, rajoutées lorsque la base sera d'un volume suffisant.

Une extraction vers EXELL est à disposition des clubs.

L'AIDE EN LIGNE (voir dossier ASSISTANCE)

PRINCIPES

Un REX ne peut être mis en consultation nationale ou mis en consultation dans le club que si le gestionnaire du club l'a préalablement clôturé.

Le principe est la non modification ultérieure d'un dossier clôt (mais il reste possible de publier un dossier clôt et d'y charger des pièces jointes).

Si le besoin de modification apparaît on procède par l'ouverture d'un nouveau dossier faisant référence au précédent.

Pour ne pas perdre l'historique des REX saisis avant la mise en service de REXFFA leur consultation a été maintenue.

Pour éviter tout quiproquo le travail d'anonymat et la consultation nationale se font sur une copie du REX d'origine, l'original étant donc inchangé pour le club.

La consultation nationale se fait sans affichage du club qui est à l'origine du REX

L'identification du club est automatique et n'est pas à la charge du pilote qui se connecte.

PERIODE D'ESSAI

Lors du démarrage le club reçoit de son correspondant régional les liens, identification et mot de passe du président.

A la fin de la période d'essai le club supprime les dossiers créés pendant la période d'essai s'il le souhaite mais peut aussi les conserver s'ils correspondent à des situations réelles.

ANNEXES

1 - Les pilotes inscrits dans plusieurs clubs auront autant de raccourcis ou favoris que de clubs et le bon choix pour affecter le REX au club qu'il concerne relèvera de leur responsabilité

01 07 2018